

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil onze, le quatorze avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Serge MICHAUT.</p> <p><b>Absents :</b> Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Excusés :</b> Annie FERNANDES, Laurent SAINT JALMES, Gianni DE BERNARDIS, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Annie FERNANDES donne pouvoir à Marie-Thérèse PRALY, Laurent SAINT JALMES donne pouvoir à Gérard GRANADOS, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Christine DUSSURGET, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Serge FAGES.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2011-025  
SEANCE DU 14 AVRIL 2011**

\*\*\*

**OBJET : Adoption du compte de gestion 2010**  
**Budget assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,  
Vu la délibération n°2010-031 en date du 8 avril 2010 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2009,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'exécution des recettes et des dépenses communales relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal, Monsieur CHAUCHOT en poste à Oullins, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2010,

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion de l'exercice 2010 du budget assainissement.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, S. FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, S. FAGES</p>
---	---